

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL289

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	10 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 d'euros du programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française de l'action 11 – Accueil des étrangers primo arrivants vers le programme 303 – Immigration et asile de l'action 03 – Lutte contre l'immigration irrégulière

Amendement d'appel.

"La France, le plus beau royaume après celui du ciel." Grotius avait ces mots et il avait bien raison car la France par son histoire millénaire, ses traditions, son art de vivre, sa culture, ses paysages est une terre merveilleuse. Appartenir à cette terre, faire partie de son peuple, n'est pas un dû mais un privilège.

Un privilège que semble ignorer les binationaux qui se livrent à des délits et des crimes sur notre sol.

C'est pourquoi, tout binationaux ayant porté atteinte à la sécurité de notre pays doit être déchu de la nationalité française. C'est une sanction mais aussi un devoir de protection.